

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2024-250

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,
VU la demande formulée par Monsieur QUINQUENEL représentant de l'entreprise SCL (Isigny sur mer) sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement parking Tour du croissant à l'occasion de travaux,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu à partir du 15 avril 2024 pour une durée de 18 mois,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdite à partir du 15 avril pour une durée de 18 mois:

- *Parking tour du croissant (au droit des travaux)*

Article 2 – Le stationnement de tous véhicules ou en engins à deux roues sera interdit à partir du 15 avril pour une durée de 18 mois :

- *Parking tour du croissant (sur 10 emplacements)*

Article 3 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SCL.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le neuf avril deux mille vingt-quatre.

Police municipale - 2, place Saint-Patrice - BP 21215 - 14402 Bayeux Cedex 03 - Téléphone : 02 31 42 42 - policemunicipale@mairie-bayeux.fr

Pour le Maire et par délégation

Patrick CREVEL

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile